

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le



ID: 045-244500211-20211217-D_2021_157_1-DE



7121 – Budget primitif – Délibéré avec budget

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept décembre à dix-huit heures,

10 décembre 2021

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE: 41
PRESENTS: 30
VOTANTS: 36

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, M. Nicolas (Coullons), M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Riby

Mme Agogué

Mme Agogué

Mme de Metz

M. Greuin

M. Fromentin

Mme Poirier

à M. Darmois

à M. Crozat

Mme Lemaitre

à M. Cammal

M. Fromentin

à Mme de Crémiers

à M. Boucher

Etaient absents excusés:

M. Pressoir, M. Colpin,

Etaient absents:

M. Chevré
Mme Flandry,
Mme Poirier-Chevallier

Madame Camille Chevallier a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2021/157

OBJET: Vote du budget primitif du budget principal 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération n°2021/134 du Conseil Communautaire du 5 novembre 2021 prenant acte du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022, Vu l'instruction comptable M57,

La section de fonctionnement du budget primitif du budget principal de la Communauté des Communes Giennoises s'équilibre en dépenses et en recettes à 21 024 303 €.

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le



ID: 045-244500211-20211217-D_2021_157_1-DE

La section d'investissement du budget primitif du budget principal de la Communauté des Communes Giennoises s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 102 623 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil aux finances.

Sur avis favorable de la commission des finances du 2 décembre 2021, Sur avis favorable du Bureau du 3 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés : (2 absentions : Madame de Crémiers et Monsieur Fromentin ayant donné pouvoir à Madame De Crémiers)

- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté des Communes Giennoises tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Certifiée exécutoire,

Pour extrait conforme,

à Gien, le 27 décembre 2021

Le Président, Francis Cammal

Jueroutwood